

## CERTIFICATION &amp; RNCP

# Niveau de qualification (1 à 8)

**DÉFINITION**

Le niveau de qualification (de 1 à 8) classe les certifications professionnelles selon une échelle commune, alignée sur le Cadre Européen des Certifications (CEC). Une certification de niveau 5 équivaut à bac+2 (BTS, DUT, Titre Pro de technicien supérieur).

L'échelle officielle des niveaux a été harmonisée avec l'Europe en 2019. Avant : niveaux V à I (système français). Depuis : niveaux 1 à 8 (CEC). Correspondances :

- Niveau 1 : sans qualification
- Niveau 2 : niveau brevet
- Niveau 3 : CAP, BEP (anciennement V)
- Niveau 4 : bac, bac pro (anciennement IV)
- Niveau 5 : bac+2 - BTS, DUT, Titres Pro de technicien (anciennement III)
- Niveau 6 : bac+3/4 - licence, licence pro (anciennement II)
- Niveau 7 : bac+5 - master, ingénieur (anciennement I)
- Niveau 8 : doctorat

Pourquoi c'est utile : quand tu compares deux Titres Pro, le niveau te donne immédiatement la portée. Un Titre Pro CIP (niveau 5) ouvre des postes à plus de responsabilités qu'un CAP services à la personne (niveau 3).

Pour la reconversion adulte, les niveaux les plus accessibles et rentables sont généralement 3 à 5 : durée maîtrisée, débouchés clairs, salaires acceptables. Au-delà (niveau 6+), on entre dans la logique d'évolution de carrière, pas de reconversion de zéro.

À vérifier : un titre de « niveau bac+2 » vendu comme tel mais sans inscription RNCP n'a pas de valeur officielle. Toujours croiser avec [francecompetences.fr](http://francecompetences.fr).

**Fiche extraite du Glossaire de la formation professionnelle.**

Auteur : Benjamin Duplaa - directeur IFPA Poitiers, 15 ans d'accompagnement reconversion Bordeaux, France.

Version à jour (les règles évoluent) : [benjaminduplaa.com/lexique/niveau-qualification](http://benjaminduplaa.com/lexique/niveau-qualification)

Diffusion libre - citation appréciée.



Scanner pour ouvrir le PDF